



Salles de réception
Chambres d'hôtes
Gîtes

Château de Matel
19, allée du Château de Matel
42300 Roanne
Mobile : 07 811 311 44
email : chateaudematel@gmail.com
www.chateaudematel.fr

INSTRUCTION POUR LES FEUX D'ARTIFICE et LANCER DE LANTERNES

Si vous désirez réaliser au Château de Matel un lâcher de lanternes ou un feu d'artifice, il vous faudra respecter **RIGOREUSEMENT** les instructions suivantes.
En effet, la structure intérieure des châteaux est entièrement en bois et un départ de feu peut être fatale.

LANCER DE LANTERNES :

Notre assurance ne couvre pas les lancers de lanterne si ces dernières sont « équipées d'un dispositif à flamme ».



Aussi vous devez par exemple utiliser des ballons gonflés à l'Hélium. Il s'agit simplement de ballons de baudruche éclairés à l'intérieur par des leds. Ils se gonflent comme des ballons classiques ou à l'hélium pour réaliser de jolis lâchers de ballons ou pour illuminer une allée, un jardin ou un parc. Ils sont résistants à la pluie, donc ils peuvent être utilisés à l'intérieur comme à l'extérieur. Ils éclairent généralement pendant environ 15 heures donc à ne pas les gonfler la veille du mariage !

On en trouve facilement sur Internet : [décorations de mariage](#) (0,80€ le ballon); [amazon](#) (4,15€ pour 15 ballons); [my led](#) (1,70€ pour 5 ballons, prix dégressif si vous en achetez plus / site chinois), bref le prix varie 0,25€ et 0,80€ le ballon en fonction des sites. Pour 150 ballons, il faut compter environ 45 euros, cela reste abordable.

Le jour du lâcher de lanterne :

1/ Le lâcher de lanterne doit se faire **IMPERATIVEMENT derrière l'étang dans le parc situé devant le château.**

2/ Il devra s'effectuer **avant 23h30.**

Pensez à apporter des lampes de poches et à baliser l'aire de lancement.

FEU D'ARTIFICE :

Demander une autorisation à la sous-préfecture. Cette dernière vous donnera ou non son accord (exemple joint) et **nous le faire parvenir** (voir exemple page 2).

Le jour du feu d'artifice :

1/ Le lâcher de lanterne ou un feu d'artifice doit se faire **IMPERATIVEMENT derrière l'étang dans le parc situé devant le château.**

2/ En cas de vent supérieur à **8 km/h**, de **vent d'Est** (vent en direction du château) ou de **risque de feu de la prairie**, le lâcher de lanterne ou un feu d'artifice devra être annulé

3/ Il devra s'effectuer **avant 23h30.**

Pour les feux d'artifice, pensez à **protéger l'aire de lancement** (par une bâche par exemple) pour que l'herbe ne soit pas brûlée. Il faut également prévoir un **extincteur à proximité.**

Pensez à apporter des lampes de poches et à baliser l'aire de lancement.